



Revocation/accident de la circulation/emprise de stupefiant

Par **Maton**, le **20/07/2016** à **00:51**

Bonjour

Etant qu'un simple préposé, dépourvue d'autorité dans une grande entreprise de transport en commun. Lors de l'accident, test positif, pourquoi aucun responsable, délégués chef de ligne de l'entreprise ne m'a accompagné au commissariat, puis du commissariat à l'hospital pour la prise de sang.

Par ailleurs, mon employeur n'a pas ordonné une visite médicale le jour de la survenance de l'accident. Le médecin du travail n'a été saisi alors que lui seul était en mesure d'évaluer mon aptitude à exercer mes fonctions, dans l'hypothèse d'un usage de stupefiants constituant nécessairement un motif sérieux de saisine de la médecine du travail et le cas échéant une cause de suspension et d'arrêt de travail.

Merci

Par **Visiteur**, le **20/07/2016** à **11:38**

Bonjour,

la question est ? pourquoi auriez vous voulu être accompagné ?

Par **Maton**, le **20/07/2016** à **13:45**

Bonjour,

Ce n'est pas une question de MMA propre volonté mais est-ce une obligation de l'employeur de sécurité de résultat et de soutiens envers son personnel?

Merci